

« Tous mobilisé pour vaincre le décrochage scolaire » - Parcours aménagé de formation initiale – Novembre 2015

Le PAFI vise à prévenir l'abandon précoce. Il formalise et encadre la possibilité donnée à un jeune, repéré comme en risque ou en situation de DS, de pouvoir « respirer » et **prendre du recul en sortant temporairement du milieu scolaire** et/ou de l'établissement, tout en intégrant des activités encadrées, proposées par l'établissement ou le jeune lui-même, qui **conserve son statut scolaire** durant toute la durée du parcours (**un an maximum**).

Un parcours individualisé

L'idée est de permettre au jeune d'intégrer des activités d'un autre type, moins scolaires, qui pourraient lui convenir et le motiver davantage (service civique, parcours citoyen, clauses sociales¹, stages de découverte etc. en fonction de ses besoins). Ces activités doivent s'inscrire dans le cadre d'un parcours personnalisé aménagé, conçu par un **tuteur** qui va suivre le jeune tout au long du parcours. La **durée** du parcours est aussi **individualisée** (quelques semaines à un an). Le parcours débouche sur un **contrat d'objectifs individualisé** proposé par l'établissement en lien avec le jeune et sa famille. Les jeunes se voient attribuer un **MEF** (Module élémentaire de Formation) dédié.

Qui est concerné ?

Jeunes **volontaires**, scolarisés dans le 2nde degré, de 15 ans minimum. Ces jeunes sont repérés par les équipes éducatives. Leur situation fait l'objet d'une analyse dans le cadre du GPDS² (*Groupe de prévention du DS*).

Acteurs mobilisés

Tous les personnels, GPDS, le référent Décrochage, parents, MLDS (peut contribuer à la construction du parcours par exemple).

Objectif

Sortir de l'univers scolaire tout en conservant **son statut scolaire** et les droits qui y sont liés. Le jeune reste sous statut scolaire.

Le PAFI s'appuie sur les principes des dispositifs existants comme ceux de **l'alternance** (circulaire du 28/08/2011 sur les dispositifs en alternance en 4^{ème}). Le PAFI s'adresse cependant à un public plus large dans la mesure où il concerne des **jeunes scolarisés majoritairement en lycée**. A l'issue du parcours, la solution privilégiée est le maintien dans la voie de formation d'origine ou dans une autre voie. Le jeune peut également intégrer une action menée au titre de la MLDS.

¹ Immersion en entreprise sous statut scolaire (6 à 12 mois)

² Instance interne à l'EPL, chargée de la mise en œuvre du volet prévention du DS du PE (repérage, suivi de l'absentéisme, actions de prévention)

Mise en place du parcours en plusieurs étapes

1. **Le repérage** : réalisé par un enseignant, un CPE, un personnel de direction, le GPDS, des outils de repérage existant (eg. Le Lycam³ au Lycée ou « MotivAction⁴ » au collège). Les jeunes repérés comme étant à risque ou en situation de DS peuvent être renseignés dans l'outil « **Siècle - DS** » par l'établissement.
2. **Accueil et diagnostic**
 - **Accueil neutre et pluriel dans le cadre de « l'Alliance éducative »** qui, sur une approche globale du jeune et d'un diagnostic (difficultés + potentialités), vise à apporter une/plusieurs réponse(s) individualisée(s), élaborée(s) collectivement. L'alliance part d'une **alliance interne** à l'établissement (peut prendre appui sur les GPDS) qui peut s'élargir à des partenaires extérieurs (associations, collectivités, entreprises...).
 - **Diagnostic de la situation du jeune** (utilisation du livret de compétences pour le suivi)
3. **Définition du parcours** : parcours individualisé d'accompagnement (service civique, parcours citoyen, stages, MLDS...); **contrat d'objectifs individualisé** et formalisé avec le jeune et sa famille ; contrat validé par le CA et le DASEN.
4. **Suivi du jeune par un référent de l'établissement pendant son parcours**
5. **Bilan du parcours avec le référent** : valorisation de l'expérience et des compétences acquises (FOLIOS). A l'issue du parcours, lorsque le jeune réintègre une voie de formation, le MEF d'origine pers sa coloration « PAFI ».
6. **Quelques modalités de mise en œuvre, facteurs de réussite et de risques**
 - Importance d'un **travail en réseau** pour que les ressources de chacun puissent être mises en commun (formations, partenaires, lieux de stages...)
 - Adhésion forte des CE et des équipes pédagogiques et éducatives
 - Renforcement et mobilisation des **GPDS**
 - Introduction de la **prévention du DS** dans le **PE**
 - Diffusion des **alliances éducatives** pour une prise en charge partenariale
 - Risque que ce dispositif de « pause » provoque du DS à moyen terme
 - Risque d'une **exclusion temporaire déguisée** (déresponsabilisation de l'établissement)
 - Risque de **temps scolaire perdu** (importance de valoriser les compétences acquises).

³ Questionnaire de recensement précoce des élèves susceptibles d'abandonner l'école

⁴ Déceler les signes silencieux dès la 6ème